

Plan d'engagement actionnarial 2025

Aujourd'hui, nous contribuons, ainsi que plusieurs de nos clients, aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une stratégie visant à réduire nos propres émissions et à concevoir des solutions qui aident nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, consultez le lien <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/net-zero>



HSBC Asset Management

Dans cette section, nous présentons les thèmes que nous abordons dans le cadre de notre engagement actionnarial et les principales actions qui, selon nous, permettent d'atténuer les risques et/ou d'accroître la valeur. Ainsi, nous encourageons les entreprises dans lesquelles nous investissons à travailler sur ces thèmes.

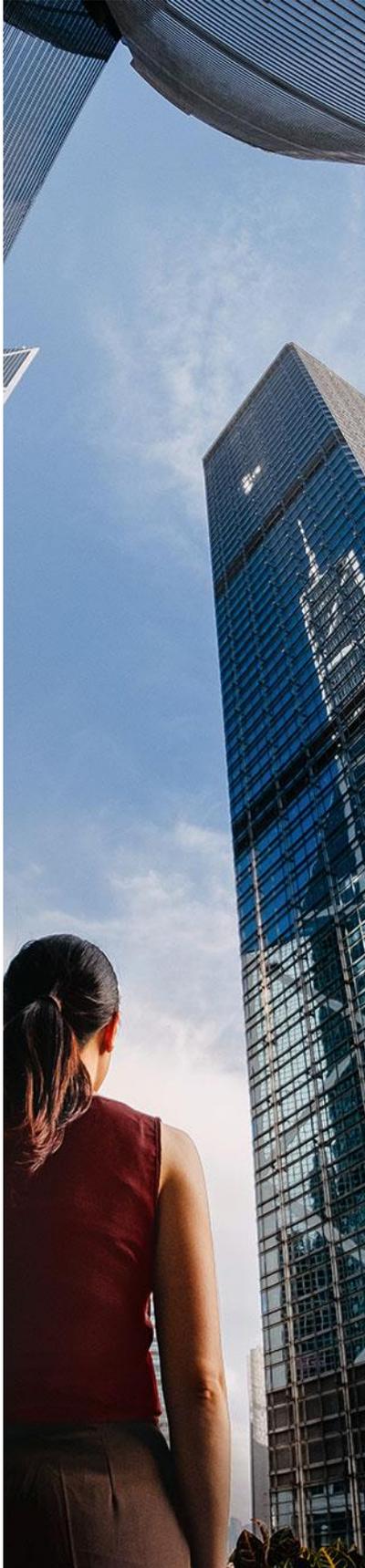
Ces actions consistent notamment à proposer des conseils sur les bonnes pratiques. Nous sommes conscients du fait que les émetteurs en sont à des stades de progression différents. Dans la pratique, nous adaptons notre approche en fonction des circonstances, de la maturité et de l'exposition au risque de chaque organisation. Notre approche consiste à fixer des objectifs d'engagement clairs, réalisables et adaptés aux capacités et au contexte des émetteurs avec lesquels nous travaillons. Nous accordons une grande importance au contexte régional, en particulier pour les marchés émergents et les économies en développement, afin de trouver le juste équilibre entre un changement significatif et les nuances propres à chaque région

Les principales actions que nous mettons en avant ne constituent pas une liste exhaustive, et nous reconnaissons que nombre de nos thèmes sont interconnectés, chacun pouvant influencer les autres et être influencé par eux.

Présentation des thèmes

Thème	Principaux sujets de dialogue	
Gouvernance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité du conseil d'administration Responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Standards de marché Communication d'informations
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie Risques et reporting Adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> Transition juste Gouvernance
Bioéconomie et capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie Risques et reporting 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance Sujets de dialogue
Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> Politiques Supervision du conseil d'administration <i>Due diligence</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes de réclamation et mesures de remédiation Surveillance en continu Communication d'informations
Talents et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail Juste rémunération Inclusion et appartenance 	
Fiabilité des technologies et des données	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux technologies et aux données Sécurité et protection 	<ul style="list-style-type: none"> Vie privée et droits numériques Solutions technologiques et de données

Gouvernance d'entreprise



Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

Nous sommes convaincus qu'une solide gouvernance d'entreprise est essentielle à la réussite commerciale et à la création de valeur. Elle établit le cadre qui permet de garantir la responsabilisation, la transparence et l'efficacité de la prise de décision.

Les conseils d'administration sont investis de la responsabilité de maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et de veiller à ce que la direction rende des comptes. Ils jouent un rôle important dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise et dans la promotion d'une culture d'entreprise forte, qui soit en phase avec les intérêts des investisseurs et plus largement avec les attentes des parties prenantes. Par ailleurs, les conseils d'administration supervisent la gestion des risques et des opportunités de l'entreprise, ainsi que les décisions d'allocation du capital, y compris celles liées au développement durable. Selon nous, un conseil d'administration efficace accompagne la direction face à un environnement macroéconomique complexe et incertain, et renforce la résilience de l'entreprise.

Lorsque nous engageons un dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous attendons d'elles qu'elles respectent des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Tout comme les conseils d'administration tiennent la direction pour responsable, notre rôle est de tenir les conseils d'administration pour responsables au nom de nos clients.

Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Déontologie	Corruption et instabilité
Gestion de l'environnement juridique et réglementaire	Gestion des risques opérationnels
Questions de gouvernance (salaire, structure actionnariale, conseil d'administration, rémunération)	Transparence, reporting et comptabilité

Gouvernance d'entreprise

Approche pour initier un dialogue

Nous nous appuyons sur les principes mondiaux de gouvernance (2021)⁷ de l'International Corporate Governance Network (ICGN), les principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE (2023)⁸, ainsi qu'aux codes locaux en vigueur.

Efficacité du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">◆ Nous savons que les objectifs à fixer en matière d'engagement impliquent une interconnexion des différentes thématiques de gouvernance. Ainsi, la séparation des fonctions de président et de directeur général, l'indépendance globale du conseil d'administration et les niveaux de diversité sont étroitement liés à l'approche du conseil quant à la planification de la succession. Celle-ci peut être influencée par la présence d'un actionnaire majoritaire, d'un dirigeant très influent ou d'une culture et de valeurs bien ancrées.◆ Pour nous assurer que les administrateurs s'acquittent de leurs devoirs et responsabilités, nous prenons en compte un certain nombre de critères, notamment (mais pas exclusivement) les qualités de leadership du conseil, son indépendance, sa composition, les compétences de ses membres, la planification de la succession, ainsi que la composition et l'efficacité des différents comités du conseil.
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none">◆ Nous attendons des entreprises qu'elles mettent en place des stratégies et des mécanismes de rémunération variable alignés sur les intérêts des actionnaires minoritaires, et de leurs conseils d'administration qu'ils protègent ces mécanismes. Ces mesures consistent notamment à garantir des niveaux et des structures de rémunération appropriés, à mettre en place des garde-fous contre la concentration excessive du pouvoir (par exemple, par le biais de droits de vote pondérés), ainsi qu'à mettre en place une gestion saine du capital et des politiques de rémunération des actionnaires favorables.◆ Nous interrogeons également les entreprises sur leur processus de continuité des activités, la gestion des incidents, la lutte contre la corruption, les mécanismes d'alerte et l'efficacité des audits.
Standards de marché	<ul style="list-style-type: none">◆ Nous comptons poursuivre nos échanges avec les régulateurs et répondre aux consultations de marché qui visent à améliorer la gouvernance d'entreprise, soit directement via les organismes de normalisation, soit via des associations professionnelles. Nous sommes également membres d'organisations professionnelles et participons à des initiatives sectorielles, notamment celles qui portent spécifiquement sur le développement durable. (Voir la section 4, « Engagement actionnarial au niveau du système », pour plus d'informations.)
Communication d'informations	<ul style="list-style-type: none">◆ Nous sommes favorables à l'adoption des normes IFRS en matière de publication d'informations sur le développement durable et appelons à la fiabilité de ces informations afin de renforcer la confiance des investisseurs.

7. Les Principes de gouvernance mondiale de l'ICGN sont accessibles via ce lien : <https://www.icgn.org/icgn-global-governance-principles>.

8. Les Principes de gouvernance d'entreprise du G20/de l'OCDE sont accessibles via ce lien : <https://www.oecd.org/corporate/principles-corporate-governance/>.

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en mars 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.

AMFR_2025_INSTIT_ESG_0249. Expires: 30/04/2026

